

Bonjour

Ecrire forge notre pensée et notre pensée structure la culture qui nous constitue.

L'accès précoce à la langue participe à la construction et au développement de l'enfant. Les programmes EDUSCOL de 2016 recommandent que l'enfant accède précocement à la langue, pour moitié par le langage écrit, et pour l'autre moitié par le langage oral. L'enfant accède à ce dernier par bain linguiste, notamment par des jeux avec les mots. L'accès au langage écrit passe, quant à lui, par la découverte des mots écrits et de la graphie, puis l'association des deux. Cependant, qu'en est-il pour les enfants sourds face à cette moitié de la langue composée de sons et de phonèmes ? L'accès à la langue dans sa modalité orale est compromis, comment alors accéder à la modalité écrite ? C'est l'objet de mon travail « Comment les élèves sourds accèdent-ils à la langue écrite ? »

J'ai intégré une classe ULIS en collège, qui accueille des apprenants en situation de handicap, tous handicaps confondus, dont 4 élèves sourds qui s'expriment en langue des signes. L'enseignant spécialisé qui prend en charge la classe s'exprime face à eux à l'oral. La langue des signes participe très peu de son enseignement et consiste principalement en un outil. Il émaille ses phrases de signes qui permettent la compréhension. De fait, les apprenants sourds ne progressent pas. La lecture d'un mot n'ouvre ni accès au sens, ni à la conceptualisation. La phrase ne porte aucune structure, elle est une succession de mots. De là découle la démotivation des apprenants.

Cette situation m'amène à réfléchir sur plusieurs points : le bilinguisme (porter en soi deux langues), le fonctionnement cognitif propre aux sourds, les représentations visuelles, l'interaction entre les langues, et la place de l'adaptation en Français langue seconde.

Ces 5 points ont fait l'objet de plusieurs recherches. La façon dont l'apprenant signeur acquiert le français écrit a été étudiée par Millet (1995), Niegerberger (2005), Marschark (2007) et Bertin (2005, 2007). Tous concluent à la place capitale de la langue des signes pour l'acquisition du français écrit et son développement. Face à la modalité écrite, c'est la langue des signes qui prend la place de la modalité orale défaillante. C'est elle qui alimente la compréhension et qui enclenche l'accès à la modalité écrite. Ces deux modalités fonctionnent en parallèle, même si elles appartiennent à deux langues distinctes. La langue des signes opère sur la modalité orale et le français sur la modalité écrite. Dans cette articulation, le français est

une langue seconde. En cela, l'apport du Français Langue Seconde est nécessaire, mais dans sa composante propre aux sourds. Cela signifie que la modalité orale du Français Langue Seconde est remplacée par la langue des signes. Les apports sonores sont laissés de côté. Il est nécessaire de mobiliser un Français Langue Seconde spécifique aux sourds.

Les recherches en didactique sur ce sujet sont rares. Les ouvrages de Ghesquierre et de Meurant traitent de l'apport de l'oral dans l'apprentissage du français écrit par des apprenants signeurs ou encore de la façon d'accorder un signe à chaque mot écrit, alors qu'il s'agit de deux langues distinctes. Aucune étude ne traite de la façon dont la langue des signes peut remplacer les apports sonores pour l'apprentissage du français écrit. Face à ce manque, l'hypothèse que la langue des signes permet d'accéder facilement à la compréhension de l'écrit est attestée par plusieurs recherches, notamment celles de Courtin (1999) et Millet (1990, 1995).

Quand la modalité orale est défaillante, accéder à la modalité écrite, comprendre le sens des mots et tenter de leur trouver une signification, est source d'hésitations. Ces multiples tâtonnements donnent naissance à de nombreuses hypothèses, dont l'accumulation décourage l'apprenant. L'apport de la langue des signes permet de réduire le nombre des hypothèses et d'alléger le processus de compréhension.

Mais vouloir totalement imbriquer ces deux langues en les accolant l'une à l'autre serait une erreur, qui modifierait leur syntaxe respective. Il faut donc les tenir à bonne distance l'une de l'autre, en quelque sorte, de façon à ménager une place propre pour la langue des signes. Mais comment définir cette place ? J'émets l'hypothèse que cet espace ménagé pour la langue des signes doit respecter un certain nombre de conditions bien définies.

Pour étayer ce postulat et confronter les conditions qui me semblent nécessaires, j'envisage de mener une recherche in-situ, sur le terrain, qui prendra la forme d'une étude qualitative, basée sur l'enregistrement vidéo d'une séance à l'aide de deux caméras. L'analyse des interactions devrait me permettre de dégager plusieurs éléments marquants. Mon intention est, d'une part, de pouvoir rendre disponibles ces résultats pour la recherche scientifique et permettre de développer les études sur ce sujet inédit. D'autre part, je souhaite m'adresser aux maîtres et aux enseignants, pour nourrir leur réflexion, changer et développer leurs pratiques didactiques.

Merci de votre écoute.